

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201015-13-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	41	41 + 4 pouvoirs

Date de convocation
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire à la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **TROGRIC LAURENT**, président.

Présents : **Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.**

Représentés : **Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Aurélie MACAIGNE par Pascal BARTOSIK, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE.**

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance

Objet : Modifications du règlement de l'appel à projet pour l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique

N° de délibération : 13

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	45	45	0	0	0

Rapporteur : M. MACHADO

Par délibération en date du 13/12/2018, le conseil communautaire a instauré un dispositif d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique.

Sur l'exercice 2019, le conseil communautaire a approuvé une aide financière aux projets des communes de Saizerais, Bouxières-aux-Dames, Pompey et Frouard.

L'article 1 du règlement de l'appel à projet définit les bénéficiaires du dispositif ainsi : « Le dispositif s'adresse aux 13 communes du Bassin de Pompey ».

Or, en 2019, le syndicat intercommunal du stade domicilié à Frouard a demandé à répondre à l'appel à projet. Cette demande a été refusée par la commission d'instruction des aides aux projets puisque le règlement communautaire ne donnait cette possibilité qu'aux seules communes.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'élargir l'appel à projets à l'ensemble des collectivités territoriales du Bassin de Pompey et à tout groupement intercommunal du territoire qui souhaiterait déposer un projet commun.

Date de réception préfecture : 23/10/2020

Le syndicat du stade pourra ainsi candidater lors de l'ouverture d'un prochain appel à projet.

Par ailleurs, l'article 7 du règlement d'appel à projet définit les modalités d'attribution de la subvention. Il est précisé que le bureau exécutif attribue les demandes d'aide après instruction de la commission ad hoc, conformément au règlement modifié joint en annexe.

Il convient d'approuver la modification des articles 1 et 7 du règlement de l'appel à projet pour l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement d'appel à projet modifié tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC